

Fonds d'innovation en technologie CIBC - catégorie O

(auparavant le Fonds mondial de technologie CIBC)

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de catégorie O du Fonds d'innovation en technologie CIBC. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) au 1-800-465-3863 ou à info@gestiondactifscibc.com, ou visitez le www.cibc.com/fondsmutuels.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de début de la catégorie :	18 juin 2025	Gestionnaire du fonds :	Banque Canadienne Impériale de Commerce
Valeur totale du fonds au 30 avril 2025 :	480 208 646 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs CIBC inc.
Ratio des frais de gestion (« RFG ») :	Sans objet; il s'agit d'une nouvelle catégorie	Placement minimal :	À la discrétion de la CIBC

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit principalement dans des sociétés de partout dans le monde des domaines du développement, de l'application, de la production ou de la distribution de produits et de services scientifiques et technologiques.

Les graphiques ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 avril 2025. Les placements du fonds vont changer.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (au 30 avril 2025)

Apple Inc.	9,8 %
Microsoft Corp.	9,5 %
NVIDIA Corp.	9,2 %
Amazon.com Inc.	6,4 %
Alphabet Inc., catégorie A	5,8 %
Broadcom Inc.	5,6 %
Netflix Inc.	4,5 %
Meta Platforms Inc., catégorie A	4,2 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,9 %
Tesla Inc.	3,8 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	62,7 %
Nombre total de placements : 34	

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (au 30 avril 2025)

Logiciels	26,4 %
Matériel et produits semi-conducteurs	18,6 %
Médias et services interactifs	10,0 %
Technologie du matériel informatique, du stockage et des périphériques	9,8 %
Grands magasins et autres	9,0 %
Autres actions	6,2 %
Divertissement	4,5 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,9 %
Automobiles	3,8 %
Services de télécommunication mobile	3,2 %
Biotechnologies	2,8 %
Services professionnels	1,8 %

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

La CIBC a déterminé que le niveau de volatilité de ce fonds est **Moyen à élevé**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par la CIBC. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	----------------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque, consulter la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* sous *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document* du prospectus simplifié du fonds. Pour en savoir davantage sur certains risques en particulier qui peuvent avoir une incidence sur les rendements du fonds, consulter la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?* dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, ce fonds ne dispose d'aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des parts de catégorie O du fonds, après déduction des frais. Ces frais diminuent le rendement du fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

Cette rubrique présente le rendement des parts de catégorie O du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible car le fonds n'a pas encore terminé une année civile complète.

MEILLEUR ET PIRE RENDEMENT SUR 3 MOIS

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie O du fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible car le fonds n'a pas encore terminé une année civile complète.

RENDEMENT MOYEN

Cette section vous indique la valeur et le rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de catégorie O du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible car le fonds n'a pas encore terminé 12 mois consécutifs.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- cherchent une exposition à des sociétés innovantes du secteur de la technologie; et
- recherchent un placement à long terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devrez payer de l'impôt sur le revenu à l'égard du gain réalisé sur les parts d'un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite (« REER ») ou un compte d'épargne libre d'impôt (« CELI »).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un régime non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder ou vendre les parts de catégorie O du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Il n'y a pas de frais d'acquisition lorsque vous achetez, échangez ou vendez des parts de catégorie O du fonds.

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont une incidence sur vous parce qu'ils réduisent les rendements du fonds.

Les frais pour les parts de catégorie O du fonds se composent des frais d'exploitation et des frais d'opération. Puisque cette catégorie est nouvelle, les frais d'exploitation et les frais d'opération ne sont pas encore connus. Les frais de gestion pour les porteurs de parts de catégorie O sont négociés avec les porteurs de parts ou les sociétés des représentants ou gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts et payés directement par eux, ou selon leurs directives. Aucuns frais d'administration ne seront facturés à l'égard des parts de catégorie O.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de catégorie O.

3. AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez, échangerez ou convertirez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de gestion	Les parts de catégorie O sont offertes aux épargnants qui ont conclu, ou dont la société du représentant ou le gérant discrétionnaire a conclu, une convention relative aux parts de catégorie O avec la CIBC. Les frais de gestion sont négociés avec les porteurs de parts de catégorie O ou les sociétés des représentants ou gérants discrétionnaires pour le compte des porteurs de parts de catégorie O et payés directement par eux, ou selon leurs directives. Ces frais de gestion ne dépasseront pas le taux des frais de gestion annuels des parts de catégorie F du fonds (0,85 %).
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou que vous échangez dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais sont versés au fonds.
Frais d'échange	Si vous vendez des parts du fonds pour acheter des parts d'un autre fonds, vous pourriez payer des frais d'échange allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez par l'entremise de la société d'un représentant autre que Placements CIBC Inc. ou Services Investisseurs CIBC Inc. Ces frais sont versés à la société de votre représentant.
Frais de conversion	Si vous convertissez des parts du fonds en parts d'une autre catégorie du même fonds, vous pourriez payer des frais de conversion allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous convertissez par l'entremise de la société d'un représentant autre que Placements CIBC Inc. ou Services Investisseurs CIBC Inc. Ces frais sont versés à la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec la CIBC ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

CIBC
CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario) M5J 0E7

info@gestiondactifscibc.com
[1-800-465-3863](tel:1-800-465-3863)
www.cibc.com/fondsmutuels

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.